

**CENTRE DE FORMATION  
DES EXPERTS JUDICIAIRES  
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE  
FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2009**

Madame ou Monsieur : .....  
(Nom et prénom)

Rubrique : ..... Compagnie : .....

Adresse e-mail : .....

- Participera à la journée de formation des experts inscrits organisée par le centre de formation UCECAAP le 29 Mai 2009 :  
le matin  l'après-midi
- Participera au cocktail-déjeuner (30,00 € par personne en sus des frais d'inscription)

**Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts.**

Ci-joint chèque(s) bancaire(s) d'un montant de ..... € et de ..... €  
à l'ordre du **CENTRE de FORMATION UCECAAP**

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

- Un car au départ de Nice (arrêt à St Laurent du Var et Mandelieu) : Aller-Retour  Aller  Retour
- Un car au départ de Marseille (arrêt à Aix en Provence) : Aller-Retour  Aller  Retour

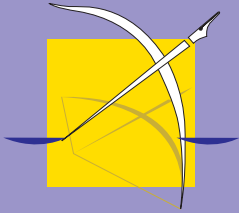
Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

**Conditions de participation, frais d'inscription :**

Vous vous êtes déjà inscrit en 2009 au Centre de Formation.	<b>Gratuit</b>
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2009 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	<b>50,00 €</b> (adhésion 2009)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	<b>330,00 €</b> (adhésion 2009)
Avocats	<b>50,00 €</b> (adhésion 2009)
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	<b>Gratuit</b>
La participation aux frais d'accueil et de repas s'élève à : <b>30,00 €</b> (par personne).	

**Nota :**

*l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2009, mais ne dispense pas de s'y inscrire.*



**FORMATION PERMANENTE  
DES EXPERTS INSCRITS**

ANNEE 2009

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 29 Mai 2009** à Toulon.

Celle-ci aura pour thèmes :

**Module 1  
matinée : accueil 9 h 30**

**Les nouvelles orientations de l'expertise pénale : le contradictoire : 10 h à 12 h.**

Il sera animé par :

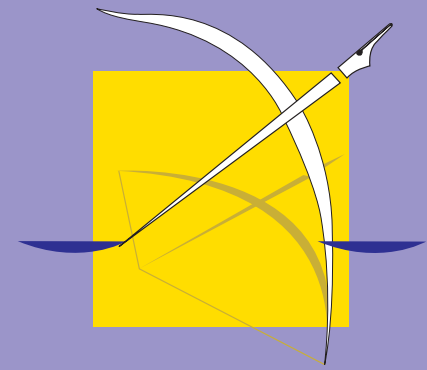
- **Madame CASILE-HUGUES**, Universitaire Maître de conférence à l'Université d'Aix-Marseille III d'Aix-en-Provence.
- **M. Jean Pierre BUFFONI**, Magistrat, Vice Président de la Chambre de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Toulon

**Module 2  
après-midi**

**Les obligations déclaratives de l'expert de justice : 14 h à 16 h**

Il sera animé par :

- **Dominique LENCOU**, Expert, Maître en Droit, Président de la Commission Juridique du CNCEJ
- **Maître Cécile BLANC**, Juriste, Avocat au Barreau de Toulon



## CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES  
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts  
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



## FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2009

Vendredi 29 Mai 2009

TOULON

La formation se déroulera à :

**Amphithéâtre 500.1 :  
Jean Claude ESCARRAS**

**Faculté de Droit  
Université du Sud Toulon Var  
35 rue Alphonse Daudet  
83000 TOULON**

Parking Porte d'Italie et Parking Facultés Mayol 2

*NB : Les entrées dans la ville de Toulon étant perturbées par la construction du deuxième tronçon du tunnel,  
prévoir de rajouter du temps aux prévisions des logiciels d'itinéraires.*



52, rue Grignan - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

E.mail : [secretariat@ucecaap.com](mailto:secretariat@ucecaap.com)

Site internet : [www.ucecaap.com](http://www.ucecaap.com)

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

**Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 23 mai 2009 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).**  
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

**Secrétariat de l'UCECAAP**  
52 RUE GRIGNAN  
13001 MARSEILLE